

LE « CARE », UNE ETHIQUE A RENFORCER POUR PRENDRE SOIN DES CITOYENS

04/06/2020 - version : pré-projet

PREAMBULE

La pandémie agit comme un accélérateur de particules. Tout prend un autre relief : ce qui était des éléments à prendre en compte devient des évolutions concrètes à mener afin que le système ne maintienne plus des personnes en situation de pauvreté. L'égalité, la liberté, la fraternité ne peuvent être sans équité. La précarité, la pauvreté sont un risque, un danger commun qui a ses effets au niveau sanitaire, économique et social.

C'est donc un enjeu politique pour le pouvoir du vivre ensemble. Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits / « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ». Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. C'est l'article 1, la porte d'entrée de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen.

Mais l'isolement, la détresse d'un certain nombre de personnes font qu'elles ont du mal à trouver ou pousser cette porte d'entrée pour accéder et faire valoir leurs droits. Le destin de l'Homme lui appartient, à condition que la société l'y aide. Notre société toute entière doit prendre soin d'elle-même en ne laissant personne de côté.

Dans le contexte actuel, la fraternité et des solidarités se vivent, s'expriment, se concrétisent dans des actions quotidiennes. Dans notre société, c'est le maillon faible qui doit devenir un des maillons fort d'un projet où, l'actualité le prouve, on ne peut faire l'un sans l'autre. La prévention et la lutte contre la pauvreté, c'est aussi un pacte social et économique.

Là où nous en sommes, il faut dépasser les constats qui nous aident à mieux comprendre nos forces et nos faiblesses par temps de crise. Il nous faut dégager les lignes forces sur lesquelles alerter. Les unions, les fédérations, les associations sont les acteurs et forces de propositions d'actions avec et pour les personnes accompagnées. Aujourd'hui, il faut des réponses claires, simples avec une organisation adéquate qui découle des choix faits ou à faire, en tenant compte de ce que nous avons appris ensemble dans une situation dégradée où il a fallu faire face.

Les mots et les modes opératoires sont significatifs des choix qui seront faits ainsi que de leur concrétisation tout ce qui sera décidé maintenant aura un impact important sur l'après

Gérard TONNELET, Président du Collectif ALERTE Hauts-de-France



Une double exigence : le respect des droits fondamentaux et le maintien des filets de sécurité

Les associations et collectifs membres du Collectif ALERTE Hauts-de-France ont souhaité élaborer un positionnement leur permettant de poser leurs exigences et propositions concernant l'évolution des politiques de solidarité. Cette contribution vient compléter celles élaborées au sein du Collectif ALERTE national¹ et du Pacte du Pouvoir de vivre², dont plusieurs membres du Collectif ALERTE en région sont membres.

Exemples de mesures structurelles : aide exceptionnelle de solidarité mensuelle pour les ménages les plus en difficulté, revalorisation des minimas sociaux, élargissement du RSA aux jeunes de 18 à 25 ans, automaticité des droits, généralisation des dispositifs de lutte contre la fracture numérique, accès à la formation des jeunes, stratégie du logement d'abord, simplification administrative, renforcement d'initiatives telles que les médiateurs sociaux, les territoires zéro chômeur de longue durée....

Il s'agira d'agir entre des *mesures d'urgence* et des *mesures plus structurelles*, ainsi qu'entre des *arbitrages nationaux* garantissant une équité de traitement et l'effectivité de l'accès aux droits, et des *arbitrages locaux* permettant de prendre en compte des spécificités des populations et des territoires. Les membres du Collectif ALERTE Hauts-de-France se proposent ainsi de contribuer aux travaux initiés par le Commissaire régional à la lutte contre la pauvreté en région sur la nécessaire adaptation de la stratégie pauvreté, ou aux échanges initiés avec d'autres institutions durant la crise.

La manière de faire : structurer une réponse durable en région et faire évoluer le pilotage par les territoires

La catastrophe sanitaire et ses conséquences économiques et sociales dramatiques demandent à ce *que les citoyens participent pleinement à l'élaboration et au suivi tant des mesures* rapides comme celles relevant des moyen et long terme qui seront engagées. C'est un élément essentiel pour ramener endiguer la défiance généralisée, voire le recours à des réponses autoritaires ou menaçant l'ordre social comme les libertés publiques. De plus, *la pandémie et ses conséquences ont été très diversement ressenties selon les territoires et les réalités sociales*. La fracture numérique, entre générations ou entre les différents niveaux sociaux, s'est révélée être un frein important, tant au niveau éducatif, que de l'accès aux droits ou dans la lutte contre l'isolement social.

Le Collectif ALERTE Hauts-de-France souhaite donc que sa contribution s'inscrive dans une démarche qui prennent en compte la réalité des situations de vie et des besoins des personnes en situation de précarité, la diversité des territoires et de leurs ressources et des capacités réelles des acteurs à agir. Il faudra nécessairement permettre à chacun (citoyen, pouvoirs publics, organismes sociaux, partenaires sociaux, entreprises, associations...) de faire entendre sa parole et de contribuer aux débats et aux propositions.

Membre du Collectif ALERTE, le Mouvement ATD Quart Monde propose de *s'appuyer sur la démarche de « croisement des savoirs et des pratiques »* qui a déjà été expérimentée avec succès

¹ Collectif ALERTE : [Pour un plan de rebond solidaire](#)

² Pacte du Pouvoir de vivre : [15 mesures d'urgence](#)

dans le domaine de la santé, de l'école, de la recherche... Ainsi, la parole et le savoir d'expérience des personnes en situation de pauvreté pourront être entendus et pris en compte.

- ➔ Les « personnes concernées » auront à dire et à émettre des propositions sur l'urgence et la suite de l'urgence envisagée depuis leur « vécu » aussi, qu'il s'agisse de solidarités vécues et organisées ou de besoins non pourvus. Se doter des moyens de la participation effective des personnes concernées ne va pas de soi : le groupe régional « Participation » de la stratégie pauvreté en fait l'un de ses enjeux prioritaires. Un groupe permanent de « personnes concernées » volontaires va être constitué, elles seront en lien étroit avec le groupe régional « Participation » ainsi qu'avec les autres groupes de travail de la stratégie pauvreté. L'enveloppe dédiée à la participation pourra également être mobilisée pour soutenir cette action.
- ➔ Il faudra également s'appuyer sur les espaces existants pour construire les réponses avec les personnes accompagnées, avec des travailleurs pairs et le faire avec eux en leur donnant les moyens de comprendre les enjeux, condition sine qua none de la reconstruction post-confinement.

Depuis septembre dernier, l'Abej SOLIDARITE a mis en place un Groupe de Recherche Action sur la Participation (GRAP), en lien avec l'association Participation et Fraternité. Ce groupe rassemble des personnes accompagnées, le travailleur pair du CHRS, des bénévoles et quelques salariés, et se réunit 1 fois par mois pour donner la parole aux personnes accompagnées et les aider à s'impliquer dans la vie de l'association. Une bonne partie des membres a par ailleurs été formée aux techniques d'animation.

* *
*

Ce document est une première version, issue de travaux initiés durant la période de confinement et qui ont vocation à se poursuivre, en lien notamment avec les autres acteurs concernés par les enjeux de lutte contre la précarité.

1| Aide alimentaire, accès à l'alimentation

Contribution à venir

Les enjeux sur lesquels le Collectif ALERTE Hauts-de-France souhaite interpeler :

- Passage de l'aide immédiate d'urgence à une aide qui va être durable, pour des personnes qui vont être durablement sans ressources.
- Question de la nature de l'aide alimentaire que la crise est venue à la fois questionner et réaffirmer (enjeu de diversification des supports, approche globale de la personne, prévention santé, etc.).
- Accès à l'alimentation pour les personnes en situation de rue.
- Equilibre alimentaire, bien-manger, accès à une alimentation saine

Concernant l'accès à l'alimentation :

- ➔ Logique de proximité sur la connaissance et la diversification des modalités d'aide alimentaire : vers des plateformes d'acteurs locaux avec un pilote identifié ?
- ➔ L'aide alimentaire est aujourd'hui principalement fondée sur de l'aide d'urgence, or elle renvoie bien à un besoin essentiel. Il est donc nécessaire de penser de nouvelles modalités, un nouveau système et diversifier les supports (distributions, chèques, épiceries, tables ouvertes, colis, restaurant collectif...)

2| Droit au logement

L'urgence sanitaire a montré que la société toute entière se mettait en danger si elle ne se donnait pas pour but de veiller au respect du droit pour tous d'avoir un logement. Le logement pour tous est un devoir. Malgré la forte mobilisation de tous les acteurs du logement, des pans entiers de la population subissent encore de plein fouet le mal-logement et ses conséquences, que les contraintes liées au confinement aggravent considérablement.

Mettre en œuvre le DALO, en finir avec les files d'attente, les mutations bloquées, permettre à chacun de vivre, dans des conditions propices à l'épanouissement, en famille, former et informer les accompagnants sociaux et les instructeurs, le changement de regard sur les personnes en précarité face au logement sont d'autres d'axes sur lesquels agir.

Afin d'éviter les remises à la rue sans solution, la **prolongation des dispositifs exceptionnels ouverts durant la crise sanitaire** est nécessaire. Les inquiétudes des associations concernent la capacité à gérer les orientations en sortie de veilles saisonnière dans la durée et dans de bonnes

conditions, du fait du nombre de personnes concernées, de la saturation des CHRS, de la reprise progressive des relogements dans le parc social, du profil des personnes hébergées, dont les ¾ n'ont par exemple pas de ressources...

L'enjeu de **l'accompagnement social des personnes hébergées dans des dispositifs temporaires est renforcé dans le contexte sanitaire actuel, les mises à l'abri ayant permis de** : faire en sorte que toutes les personnes mises à l'abri puissent avoir accès à un diagnostic social, être accompagnées si besoin dans l'ouverture de droits... ?

Sur la Métropole Européenne de Lille, la CMAO, la Sauvegarde du Nord (via ses équipes RSA, moins mobilisées durant le confinement) et l'ABEJ SOLIDARITE se sont mobilisées pour proposer un diagnostic social aux personnes hébergées à l'hôtel.

Si durant la crise sanitaire de nombreuses personnes ont pu être orientées vers les dispositifs de mise à l'abri créés, **les personnes les plus marginalisées**, souffrant par exemple de troubles psychiques ou psychiatriques, ne trouvent pas leur place dans les dispositifs.

Concernant les dispositifs d'accueil et d'hébergement :

- ➔ Maintenir les hébergements ouverts dans le cadre du dispositif hivernal au moins jusqu'en mars 2021, de manière à disposer du temps nécessaire pour trouver des solutions pour les personnes accueillies en dispositifs temporaires.
- ➔ Organiser des concertations locales avec les Préfets et DDCS sur le nombre de places à préserver, comme cela a pu se mettre en œuvre durant la crise sanitaire.
- ➔ Soutenir financièrement les travaux et l'humanisation des accueils de jour
- ➔ Reconnaître et soutenir financièrement les accueils de jour et les centres de santé, « portes d'entrée » de la prévention et de l'accès aux droits

Concernant l'accompagnement social des personnes hébergées :

- ➔ Créer ou renforcer des plateformes d'accompagnement des ménages à l'hôtel ou accueillies dans les dispositifs non-pérennes
- ➔ Mettre en place des interventions pluridisciplinaires (sociales, médicales, juridiques) dans tous les lieux d'hébergement ou occupés par des personnes sans-domicile, pour permettre l'activation et le maintien de leurs droits : alimentation ; soins (physiques et psychologiques, y compris la réduction des risques liés aux addictions) ; diagnostic social, financier et juridique ; demande de logement social ; recours DALO ; ouverture des droits sociaux ; demande de titre de séjour.

Concernant l'accès et le maintien dans le logement :

- ➔ Mobiliser et renforcer les outils et moyens des Fonds Solidarité Logement en région : engagements des Conseils Départementaux pour consolider les moyens des Fonds Solidarité Logement (en lien avec la création d'un fonds national) les fonds, élargir leurs missions et assouplir les conditions d'accès aux aides afin d'en améliorer la réactivité et

de prendre en compte la dégradation des situations financières et locatives du fait de la crise sanitaire, consolider les moyens dédiés à l'accompagnement logement.

- Demande de moratoire sur les expulsions locatives jusqu'en septembre afin de sécuriser les locataires.

Concernant l'articulation entre logement et santé :

- Adapter certains lieux d'accueil et d'hébergement, certains fonctionnements à des personnes plus marginalisées.
- Favoriser l'accès aux dispositifs d'appui et de soutien sur le volet addictologie (cf. consultations addicto de l'ABEJ SOLIDARITE).

De manière plus structurelle :

- Accélérer la stratégie du logement d'abord tout en produisant un dispositif d'hébergement calibré et diversifié
- Investir massivement dans la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique au niveau local (dispositifs d'aide, offre de rénovation énergétique, repérage, information et accompagnement global des ménages concernés...)
- Travailler sur le maintien à domicile (logements adaptés à l'âge, à l'évolution de la situation de santé, etc.), et notamment en tirant les enseignements de la gravité de la crise sanitaire dans les EHPAD pour renforcer les actions d'adaptation technique des logements à l'âge, démultiplier les réponses en termes de logements inclusifs, etc.
- Comme le préconise l'UT SOLIHA Hauts-de-France, redéfinir notre politique du logement, d'abord et avant tout celle des plus fragiles, des plus démunis et des plus vulnérables, par le biais de mesures telles que :
 - Une reconnaissance et un soutien financier renforcés à la maîtrise d'ouvrage d'insertion, car le logement d'insertion est une réponse essentielle qui permet à des ménages d'être accompagnés socialement systématiquement en même temps qu'ils sont logés ;
 - La généralisation, sur l'ensemble du territoire, d'actions de lutte contre l'insalubrité et la non-décence, en lien notamment avec les CAF et les services de l'Etat ;
 - Le renforcement des actions de rénovation énergétique et d'adaptation des logements pour les plus fragiles, démunis ou vulnérables, le soutien aux SSIG qui agissent en faveur de l'amélioration de l'habitat pour accompagner les transitions énergétique et démographique, et mobiliser les ressources et leviers nécessaires pour favoriser le maintien à domicile ;
 - Pour l'accompagnement des ménages en situation d'insertion par le logement, la création, d'un système d'accompagnement social plus simple, adapté aux besoins des personnes dans le temps et des rythmes de l'accompagnement social.
 - Repenser la planification, la prospective territoriale et l'aménagement du territoire pour en finir avec les inégalités spatiales.

Il faut maintenant passer d'un hébergement d'urgence massif proposé durant la période de crise à un logement de droit commun et en permettre l'accès direct aux personnes qui sont encore à la rue, en bidonville ou en squat. La fin du confinement généralisé, puis de l'état d'urgence, ne doit pas se traduire par une baisse des capacités déployées durant l'état d'urgence sanitaire ; celles-ci doivent au contraire être maintenues pour faire de la période post-confinement un « accélérateur » du Logement d'abord, comme le confinement a pu être un « accélérateur » de la mise à l'abri.

Fondation Abbé Pierre : [Sortir de la crise sanitaire par le « logement d'abord »](#)

	2 Créer un fonds national pour aider les locataires fragilisés par la crise à payer leurs loyers et leurs charges		3 Mettre tout en œuvre pour qu'aucune personne sans domicile mise à l'abri pendant la période de confinement ne soit remise à la rue sans solution
Le pacte du pouvoir de vivre 		Le pacte du pouvoir de vivre 	

- Fédération SOLIHA : [Pour un plan d'urgence et de transformation du parc de logements pour des conditions de vie décentes pour tous](#)
- Fondation Abbé Pierre : [Sortir de la crise sanitaire par le « logement d'abord »](#)

FOCUS

Dans un [communiqué du 30 avril 2020](#), l'UNAFAM, l'UNIOPSS, le Collectif ALERTE, la Fédération Santé Habitat, le Collectif Handicaps et Emmaüs France ont alerté sur le risque que les personnes sans domicile soient exclues des mesures de libération anticipée des détenus en fin de peine. En région, l'UNAFAM et la Fédération Santé Habitat ont contacté les acteurs locaux (centres hospitaliers, SPIP, ARS...) sur la situation de personnes fragiles, sans domicile fixe et handicapées par des pathologies chroniques, en fin de détention et éligibles aux libérations anticipées.

Si l'ordonnance du 25 mars suscite des alertes, elle fournit également l'opportunité de réunir les acteurs concernés autour de l'organisation de parcours de soins couplés à des hébergements pour ce public pour lequel l'accès au logement est une problématique récurrente. En effet, malgré la poursuite du dispositif Un chez soi d'abord dans le Nord, l'antériorité de la rue reste un frein pour les sortants de détention.

Suite à de premiers échanges, et dans l'attente de la rencontre prévue avec l'ARS à ce sujet, l'expérimentation d'un dispositif temporaire à la sortie de détention est à l'étude sur la Métropole lilloise, associant accueil temporaire et accompagnement médico-social et sanitaire adapté.

3| Santé et accès aux soins

Les membres du Collectif ALERTE Hauts-de-France s'inquiètent du non-recours aux soins et des situations de rupture des soins, engendrés par la crise actuelle.

La crise sanitaire doit également nous amener à avancer sur la question de l'articulation entre la santé, le médico-social et le social, notamment :

- en matière l'accès au droit commun en matière de santé, de prévention et de promotion de la santé pour les personnes à la rue ;
- concernant l'hébergement des personnes avec des problématiques psychiques et psychiatriques : aller vers un dispositif d'urgence mieux calibré et mieux articuler avec le sanitaire et le médicosocial ;
- sur la difficulté à mobiliser le secteur de la psychiatrie.

La question de l'**accessibilité aux équipements de protection pour les habitants** accompagnés par les associations, et qui sont en situation de pauvreté, reste prégnante. Certains d'entre eux évoluent de manière « invisible » et échappent aux dispositifs habituels d'accompagnement et d'accès aux droits. Cela vient questionner leur capacité à se protéger et à protéger les personnes qu'elles côtoient (malgré les distributions réalisées par certaines villes)³.

Concernant l'accès aux soins :

- ➔ Mobiliser les instances et outils du PRAPS, de la CRSA
- ➔ Être attentifs et soutenir financièrement les « portes d'entrée » que sont les centres de santé qui assurent des actions de soin et de prévention auprès de publics plus éloignés⁴.
- ➔ Repérer et donner à voir pour les personnes les plus éloignées les ressources à disposition sur le territoire (travail à mener avec les CPAM pour repérer les initiatives)

Exemples d'initiatives : le centre hospitalier de Roubaix a organisé des rencontres pour identifier ce qui existe pour les personnes sans domicile ; actions des EPSM sur les différents territoires, maraude sanitaire et sociale à Amiens, coordination sanitaire auprès des exilés à Calais, rôle essentiel des équipes mobiles sanitaires pour aller vers, renforcement des dispositifs d'hospitalisation à domicile et des services de suite...

³ [Courrier sur l'accès aux masques pour les personnes exilées](#)

⁴ Uriopss Hauts-de-France : [COVID-19 : les centres de santé au rendez-vous](#)



4| Accès aux droits

Contribution à venir

Les enjeux sur lesquels le Collectif ALERTE Hauts-de-France souhaite interpeler :

- La question de la situation administrative, notamment au regard du droit au séjour, absente de la stratégie pauvreté.
 - Dans le cadre des travaux sur le premier accueil social inconditionnel de proximité, question des guichets et des accueils téléphoniques et de la lutte contre la fracture numérique.
 - L'accès à la culture, à la lecture, à la création permet aux personnes en précarité de reprendre confiance en elles, de créer du lien, de se relever. « Ce que la misère détruit, la culture peut le reconstruire » disait Joseph Wrésinski. Résidences d'artistes dans des quartiers « Politique de la Ville », ateliers de lecture et d'écriture, participation des artistes aux Festivals des Savoirs et des Arts dans ces quartiers, formation de médiateurs...
- ➔ Plus d'information sur la manière dont fonctionnent les CAF, conseils départementaux, CPAM... et ce qu'ils prévoient en termes d'ouverture et de maintien des droits, notamment dans le cadre des contractualisations départementales (SPI, FSL, etc.).
- ➔ La continuité des engagements pris par les différentes institutions et organisations sociales pour assurer la continuité et l'accès aux droits durant la crise sanitaire.

5| Situation sur les campements de migrants : pas de retour à « l'anormal »

Des solutions ont été proposées aux exilés à Calais et Grande-Synthe, mais des personnes continuent de se mettre en danger (refus de mises à l'abri proposées, retour sur les campements, traversées...) en croyant que la traversée vers l'Angleterre est la seule solution. Les conditions de vie à Calais et Grande-Synthe sont particulièrement dégradées. Il faut penser des réponses intégrant autant la dignité des personnes que la question de l'accès à l'hébergement, à la santé, à l'information...

Les membres du Collectif ALERTE Hauts-de-France demandent également à ce que la situation des autres campements de la région soit prise en compte par les pouvoirs publics. En effet, dans des campements plus petits, la réponse publique est beaucoup moins présente.

Sur le campement de Calais, une réponse sanitaire coordonnée à la situation sanitaire a pu se mettre en place grâce à la bonne volonté des partenaires sur le territoire : Hôpital de Calais, sous-préfecture, DDCS, Croix Rouge Française, PASS de Calais, Médecins du Monde. Une solution est également en réflexion avec l'association AUDASSE pour accompagner les personnes malades à l'hôpital, à qui on a refusé l'accès aux transports en commun.

A Dunkerque, les associations se heurtent à des résistances politiques très fortes, avec une réponse sanitaire uniquement axée sur le COVID, sans prise en compte de la poursuite de l'accès aux soins pour les malades chroniques ou nécessitant des soins urgents.

Concernant l'accès aux droits et aux besoins essentiels :

- ➔ Inclure plus directement les pouvoirs publics locaux sur l'accès à l'eau et à l'hygiène.
- ➔ Moratoire demandé sur les expulsions forcées qui mettent à mal la confiance des personnes envers l'Etat.
- ➔ Apporter des solutions durables, ouvrir des perspectives d'installation des personnes.
- ➔ Pour favoriser l'accès aux soins, des coordinations sanitaires se sont mises en place à certains endroits : il faut pérenniser ce qui fonctionne et l'essaimer.

Concernant le dialogue entre les pouvoirs publics et les acteurs engagés sur les campements :

- ➔ Mettre en place sur tous les territoires une coordination entre les services de l'Etat, les collectivités locales et les associations sur tous les territoires afin d'améliorer le dialogue sur des questions d'hébergement, de régularisation, sanitaires... Des inégalités de traitement inadmissibles et incompréhensibles existent entre Calais et Grande-Synthe, en termes d'intervention. Les collectivités locales doivent se mobiliser sur leurs compétences en matière d'eau, d'hygiène, de voirie, etc. Les associations réalisent régulièrement des points de situation sur les besoins essentiels, elles peuvent apporter des éclairages sur des expériences qui fonctionnent pour proposer des réponses adaptées.
- ➔ Amener la préfecture du Nord à une autre relation aux migrants et aux associations (cf. accès à l'eau, mises à l'abri, évacuations forcées au mois d'avril car les personnes ne partaient pas sur les structures d'hébergement...): la situation à Grande-Synthe doit impérativement être considérée autrement que comme un enjeu de sécurité publique. Demander une implication plus forte de l'ARS, du Ministère du Logement sur la situation des campements pour que la réponse institutionnelle inclut une approche globale de la situation des exilés.



6| Lutter contre l'isolement à tous les âges : une urgence sociale

La crise sanitaire a révélé au grand public le drame des aînés confinés (et totalement isolés pour 41%) dans des EHPAD (Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), indépendamment du fait que tous les citoyens se voyaient eux-mêmes vivre un confinement.

L'isolement est apparu comme un des paramètres de la pauvreté, voire de l'exclusion sociale. Il touche tous les âges, tous les territoires, tous les types de configurations familiales, des enfants aux aînés. On en a pris collectivement la mesure quand des personnes demandaient de l'aide pour leurs courses, pour aller voir un médecin, ou aller chercher de l'aide alimentaire, pour contacter des membres de sa famille... Mais aussi un isolement renforcé par le handicap, la maladie, la dépendance, la peur de l'autre.

Les réponses proposées à ces personnes isolées se sont organisées par des associations locales, des CCAS de communes ou plus simplement par des actions citoyennes de proximité, avec les voisinages notamment. Les témoignages ne manquent pas. Soulignons cette dynamique citoyenne dans le registre du « faire » débouchant souvent dans celui de la « fraternité ». Des personnes se sont investies et sont devenues « bénévoles », à la rencontre de nouveaux publics (étudiants, jeunes sans travail, femmes avec de jeunes enfants, vieux...). Pour se signaler, certains « isolés » mettaient un « chiffon rouge » à leur fenêtre et recevaient des visites dans la foulée. Des applications pour téléphone, des tablettes, des échanges téléphoniques, des lettres d'informations, des abonnements à des quotidiens... bref une créativité parfois inattendue. Le temps de la fraternité est-il revenu ? Est-il durable tel quel ? Comment le soutenir et le valoriser ?

Pour des associations dédiées à des publics fragiles, cette crise a conduit à les mettre en réseau, avec les autres acteurs de leurs territoires, avec des CCAS parfois. Notons cependant que le travail en « latéral » inter organisations (public-privé) n'est pas naturel et ne va pas de soi. Et pourtant des « invisibles » sont connus (paradoxalement !). Les fichiers détenus par les CCAS suite à la canicule de 2003 et aux « grands froids » permettent de prendre contact téléphoniquement ou par visite avec certains de ces isolés, même si ces fichiers sont limités à quelques tranches d'âges. Chaque institution (CCAS ou CIAS, CARSAT, départements, MDPH probablement) a tenté le contact avec « ses ressortissants », mais la « mutualisation » n'a pas eu lieu, hormis certains acteurs déjà engagés comme MONALISA (pour les personnes âgées sur certains territoires). Constatons que des bénévoles engagés localement n'ont guère été soutenus par des instances locales, au motif d'un manque de légitimité. Curieusement, la ressource humaine disponible n'a pas su toujours trouver de partenaire.

Les enjeux pour demain :

L'isolement (et la solitude qui en résulte parfois comme une souffrance) reste mal compris comme un enjeu de société et du « vivre ensemble ». On repère le besoin alimentaire sans problème, on comprend le besoin de soins, on mesure le mal logement (le surpeuplement en période de confinement), mais le besoin de liens reste perçu comme.... un superflu.

Pour sortir de cette vision, les préconisations de l'URIOPSS Hauts-de-France sont :

- ➔ Réunir par territoire (à l'initiative du CCAS de la ville bourg) tous les acteurs ayant de près ou de loin à voir avec des personnes isolées (infirmiers, médecins, associations d'aide alimentaire, maisons de santé, secteur de l'IAE...) en vue de créer une plateforme de tous les acteurs (il existe une plateforme nationale utile, peu adaptée à une recherche locale) ; cela prendra du temps, mais cela s'enrichira peu à peu des regards sur des publics différents. Le repérage et l'observation sociale sont essentiels dans ce combat. A Dunkerque, ce travail a été réalisé pour l'aide alimentaire et a permis une réponse coordonnée aux besoins de la population.
- ➔ Organiser une « table d'échanges » (Etats généraux, Conférence de consensus...) pour créer des liens entre organisations quant aux réponses à construire : moment d'initiatives entre acteurs volontaires.
- ➔ Expérimenter des coordinations (type Monalisa) afin de « couvrir » tous les âges et toutes les configurations familiales en terme d'accompagnement de personnes vulnérables (à l'image des échanges autour d'un patient dans un centre médico psychologique). Cela est atteignable. Chaque territoire aurait ainsi une cellule de coopération dédiée aux accompagnements construisant des liens et luttant contre l'isolement, facteur de pauvreté et d'exclusion. Cela pourrait s'intituler : le KIOSQUE du lien social.

7 | Droits fondamentaux des enfants

La fermeture des structures collectives a mis en lumière l'absence dans certaines familles de jouets, de support éducatif, etc. : certaines de ces familles peuvent être dans des situations de dénuement important (en temps normal, cette réalité peut être gommée par les parcours scolaires, d'accompagnement éducatif, d'hébergement...). Des structures collectives d'accueil du jeune enfant ou de soutien à la parentalité ont engagé des actions pour essayer de garder le lien avec les parents pendant le confinement, notamment *via* les outils numériques⁵, pour pallier à l'absence dans certaines familles de jouets, de support éducatif. Des psychologues ont également été mobilisés pour soutenir les parents.

Dans le cadre des consignes sanitaires, les structures d'accueil ne peuvent accueillir que des groupes « étanches » de 10 enfants, ce qui limite le nombre de familles accueillies et surtout donne de fait une priorité aux parents qui travaillent. L'accueil des enfants dit « en occasionnel » n'est

⁵ Contacts téléphoniques ou par mail, proposition de temps d'échange par visio avec des parents qui fréquentent habituellement les cafés des parents, etc., avec toute la difficulté parfois de réussir à joindre les familles.

que très partiellement assuré aujourd'hui, or ce sont là peut être les enfants qui en tireraient le plus de bénéfice, car il s'agit des enfants accueillis auparavant en place d'éveil par exemple, ou des enfants pour lesquels les parents sont en difficulté pour les prendre en charge, leur offrir des espaces de jeux, d'éveil, etc.

Nombre de services (SAAD Famille, AEMO, prévention spécialisée) ont par ailleurs maintenu des initiatives de rencontres physiques, en poursuivant leurs démarches « d'aller vers » (par exemple les clubs de prévention Rencontre&Loisirs qui propose des points de rencontres aux habitants et AvenirdesCités qui collecte et distribue des ordinateurs aux familles).

Les membres du Collectif ALERTE Hauts-de-France alerte particulièrement les pouvoirs publics sur la situation des enfants en situation de danger (au sens de l'article 375 du Code Civil) à Calais et à Grande-Synthe notamment, mais pas exclusivement, en raison de leur âge et de leur isolement. Ces enfants faisaient déjà face à de larges difficultés pour bénéficier d'une protection effective adaptée à leur minorité et à des contextes de lieux-frontières avant la crise liée à l'épidémie de COVID-19. L'épidémie est venue non seulement renforcer les dangers rencontrés par ces enfants déjà extrêmement fragilisés ainsi que le risque de propagation du virus (n'étant pas en mesure de respecter les mesures préconisées) mais a aussi mis en lumière les carences dans l'accès à la protection pour ces enfants.

Concernant les enfants en situation de rue dans les villes-frontières :

- ➔ Ces enfants doivent bénéficier des mesures d'assistance éducative nécessaires pour les protéger et celles-ci doivent inclure un système d'identification et de prise en charge qui soient adaptées au contexte frontière⁶ et des risques additionnels que celui-ci engendre (situation d'emprise, présence de réseaux criminels et de situation de traite). Ceci s'inscrit pleinement dans l'engagement n°2 de la stratégie pauvreté « Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants » (cf. « Cela se traduira d'abord par une mobilisation spécifique pour **lutter contre la présence d'enfants à la rue**. La mise à l'abri des enfants constituera un objectif majeur de politique publique, déployé dans le cadre du « Logement d'abord » et en particulier du plan de résorption des bidonvilles »).

Concernant les mineurs isolés, évalués mineurs par les Conseils Départementaux :

- ➔ Ouvrir les droits aux mineurs isolés, évalués mineurs mais maintenus sur des places d'accueil provisoire d'urgence dans l'attente de la reprise des orientations nationales.
- ➔ Offrir des dispositions spécifiques, garanties, et leurs modalités pratiques sur la scolarité en voie générale, et l'apprentissage, *via* une instruction ministérielle claire.
- ➔ Porter attention aux titres de séjours et autorisations de travail : le non-traitement des demandes ne doit pas porter préjudices aux jeunes, donner un accès prioritaire des jeunes non accompagnés privés de la possibilité de déposer une demande, garantir la non mise en œuvre de mesures d'éloignement.

⁶ Situation des villes-frontières où les dynamiques sont différentes, situées à la frontière franco-britannique et à la frontière franco-belge.

Concernant l'accompagnement médico-social et en santé :

- ➔ Réaliser des bilans de santé, en portant une attention particulière en matière de santé mentale dans les mois qui suivront le déconfinement, et ajuster les accompagnements en conséquence. *Liens avec la psychiatrie infanto juvénile*

Concernant l'accompagnement à la scolarité :

- ➔ Continuer/renforcer auprès des établissements et services les moyens de participer à la continuité pédagogique (matériels, mise à disposition d'enseignants, accompagnement par des associations, bénévoles, etc.).
- ➔ Mettre en place des dispositifs en faveur du rattrapage scolaire accessibles aux enfants ayant un parcours en protection de l'enfance.
- ➔ Réaliser des bilans relatifs au niveau scolaire des enfants dans les mois qui suivront le déconfinement, et ajuster les accompagnements en conséquence. *Liens avec l'Education Nationale*

Concernant l'accompagnement des familles :

- ➔ Réaliser des bilans quant aux situations familiales identifiées en amont et pendant la période, comme étant les plus fragiles dans les mois qui suivront le dé-confinement, et ajuster les accompagnements en conséquence. *Liens avec les CAF & le secteur judiciaire.*

Concernant la période estivale : vacances d'été pour les enfants et répit pour les professionnels

- ➔ Construire des partenariats avec les associations d'ACM
- ➔ Prévoir prioritairement en accueil de loisirs ou centres de vacances l'accueil d'enfants ayant un parcours en protection de l'enfance
- ➔ Mobiliser des financements CAF pour les établissements et services de protection de l'enfance qui souhaiteraient travailler une offre de « départ en vacances »
- ➔ Favoriser les partenariats avec l'Education Nationale pour permettre des séjours vacances/scolarité

Concernant la petite enfance :

- ➔ Réfléchir à des modes d'organisation adaptés pour accueillir les accueils occasionnels. Par exemple, une structure a proposé à la PMI d'accueillir les accueils occasionnels le mercredi, en accord avec l'ensemble des parents du multi-accueil qui ont accepté un accueil de 4 jours au lieu de 5 jours. C'est une piste intéressante qui fait appel à la solidarité des familles et qui mérite d'être soulignée.
- ➔ Pour essayer de trouver des solutions pour les parents qui ont besoin d'un mode de garde, lorsque qu'ils sont plus de 10 et que la structure ne permet pas de faire des groupes étanches, des LAEP pourraient peut-être accueillir certains enfants avec leur parent.
- ➔ Développer des actions d'aller vers les familles, sur les quartiers. Par exemple un bus itinérant qui se déplace au sein des quartiers, qui installe en extérieur son espace d'accueil, ouvert aux jeunes enfants accompagnés de leur parent, proposant tels les LAEP un espace d'accueil collectif et de rencontre pour les enfants et leur parent.



8| Jeunes

Contribution à venir

Le Collectif ALERTE Hauts-de-France interpelle les pouvoirs publics sur la nécessité d'élaborer une véritable politique coordonnée à destination des jeunes, concertée entre l'ensemble des acteurs, et prenant en compte la diversité des situations des jeunes. En effet, si le droit commun assure des filets de sécurité, la crise a montré que les difficultés arrivent vite pour certains jeunes, et que les réponses sont limitées par les approches en tuyaux d'orgue (étudiants, jeunes sans appui familial, perte de revenus sans possibilité d'ouvrir droit aux aides...).

Concernant l'accompagnement des jeunes :

- ➔ Maintenir les dispositions de la période de confinement en faveur de la lutte contre les sorties sèches des jeunes sortants de l'ASE
- ➔ Assurer des ressources financières à l'ensemble des jeunes majeurs



9| Emploi et formation

Contribution à venir

Les enjeux sur lesquels le Collectif ALERTE Hauts-de-France souhaite interpeler :

- Comment et où la question de la garantie d'activité départementale va-t-elle être travaillée avec les Conseils Départementaux ? Des travaux interdépartementaux sont-ils envisagés pour capitaliser, échanger sur les pistes ?
 - S'appuyer sur des initiatives telles que le dispositif Convergence, les territoires zéro chômeur de longue durée, TAPAJ, projets « aller vers les jeunes invisibles » ...
- ➔ Propositions de Coorace, Emmaüs France et de la Fédération des acteurs de la solidarité : [Pour un plan de relance inclusif](#) : soutenir le secteur de l'Insertion par l'activité économique ; donner les moyens aux territoires de créer des emplois ; repenser la réforme de l'assurance chômage



10| Reconnaître et revaloriser les métiers du soin et de l'accompagnement, de manière à accorder au « care » (au sens anglo-saxon) une place prépondérante au sein de notre société

La crise a contribué à mettre en évidence l'utilité sociale de premier plan des salarié.e.s des établissements, dispositifs et services des secteurs sanitaire, social et médico-social et de leurs directions dès les premiers jours de la catastrophe sanitaire. Ces salariés en première ligne de la gestion de la crise doivent être, à l'instar du secteur de la santé, être remerciés. Et pourtant ce secteur est un grand oublié en termes de reconnaissance financière des services rendus à la population de notre pays, au quotidien, en temps « normal ». Certains emplois sont même classifiés en-deçà du SMIC. La conséquence est le grand manque d'attractivité de ces métiers, trop souvent occupés par des personnes elles-mêmes en précarité sociale et financière.

Les acteurs des solidarités, du travail, de la formation ainsi que ceux agissant pour la réduction des inégalités sont représentés dans le Pacte du pouvoir de vivre, qui porte également une exigence de développement de l'économie sociale et solidaire.

Il s'agit d'apporter à la fois une réponse à la crise actuelle et une réponse plus structurelle. D'abord, les primes annoncées par l'État et des collectivités territoriales à leurs agents « en première ligne » pendant la crise doit être étendue par eux à l'ensemble des salarié.e.s des établissements et services agissant pour leur compte. De plus, la négociation globale de revalorisation des métiers et carrières doit être engagée dès maintenant. C'est la condition pour permettre ensuite, de manière plus structurelle, de constituer des réseaux robustes et résilients d'accompagnement et de suivi des personnes vulnérables.



10 Verser une prime pour les salarié.e.s des secteurs social, médico-social et sanitaire en première ligne et la mise en place d'une Conférence nationale de l'investissement social

Le pacte du pouvoir de vivre

ANNEXES

- Collectif ALERTE : [Pour un plan de rebond solidaire](#)
- Pacte du Pouvoir de vivre : [15 mesures d'urgence](#)

- Communiqué de presse inter-associatif « [Plusieurs associations alertent sur le risque que les personnes sans domicile soient exclues des mesures de libération anticipée des détenus en fin de peine](#) »
- Fédération SOLIHA : [Pour un plan d'urgence et de transformation du parc de logements pour des conditions de vie décentes pour tous](#)
- Fondation Abbé Pierre : [Prévenir les impayés dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire](#)
- Fondation Abbé Pierre : [Sortir de la crise sanitaire par le « logement d'abord »](#)
- Fondation Abbé Pierre : [Un fonds d'aide à la quittance pour les locataires affectés par la crise sanitaire](#)

- UNIOPSS : [Contribution au Conseil National de l'Habitat](#)

- Coorace, Emmaüs France, Fédération des acteurs de la solidarité : [Pour un plan de relance inclusif](#)

- Uriopss Hauts-de-France : [COVID-19 : les centres de santé au rendez-vous](#)
- [Courrier sur l'accès aux masques pour les personnes exilées](#)